

Lettre d'information trimestrielle

MM. Noureddine BENSOUDA, Trésorier Général du Royaume et Michel BOUVIER, Professeur universitaire à Panthéon Sorbonne Paris 1 et Président de Fondafip, entourés de la délégation marocaine et des membres de FONDAFIP



M. Noureddine BENSOUDA, Trésorier Général du Royaume a été invité à intervenir lors de la journée du Maroc à Paris, organisée par l'Association pour la Fondation Internationale des Finances publiques, (FONDAFIP) à l'Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne, le 19 février 2014, au thème sur la réforme des finances publiques au Maroc.

Ont assisté à cette journée, M^{me} Laïla LAAKAIRI, Chef de la division des ressources humaines et MM. Abdelkrim GUIRI, Directeur de la recherche, de la réglementation et de la coopération internationale, Noureddine BAMOU, Chef de la division de la coopération internationale, Nordine LAZRAK, Chef du service de la coopération en matière de finances de l'Etat et des collectivités territoriales et Ahmed ABBAR, Chef de la division des statistiques des finances de l'Etat et des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, M. Noureddine BENSOUDA a présenté : «La réforme des finances publiques au Maroc : quels constats et quelle stratégie?». Cette intervention a été enrichie par des thèmes suivants portant sur un domaine étroitement lié à celui de la réforme des finances publiques :

- «La réforme de la comptabilité de l'Etat au Maroc : spécificités et enseignements de l'expérience» : M. Abdelkrim GUIRI, Directeur de la recherche, de la réglementation et de la coopération internationale ;
- «Le contrôle supérieur des finances publiques au Maroc : quel nouveau rôle de la Cour des comptes?» : M. Lahcen KERS, Magistrat Président de section à la Cour des comptes ;
- «Les réformes fiscales au Maroc : bilan et perspectives» : M. Mohammed BOUCHARB, Chargé de mission à FONDAFIP.

Cet événement a connu la participation d'intervenants de marque comme MM. Chakib BENMOUSSA, Ambassadeur du Maroc en France et Michel BOUVIER, Professeur universitaire à Panthéon Sorbonne Paris 1 et Président de FONDAFIP.

Dans ce Numéro

EN BREF

- ▶ Journée de clôture de la session de formation des formateurs en matière de marchés publics.
- ▶ XV^{ème} colloque de l'Association Internationale des Services du Trésor (AIST).
- ▶ Conférence-débat au centre de recherche LINKS sur le Corporate Governance.
- ▶ Conférence au centre de recherche LINKS sur la stratégie de l'Office Chérifien des Phosphates.
- ▶ 1^{ère} Session de l'International Public Sector Accounting Standards Board au titre de l'année 2014.

POINT SUR ... ET ACTUALITE PROJETS

- ▶ Point sur ... Le dispositif du recouvrement des arriérés fiscaux.
- ▶ Actualité Projets : La mise en place du dispositif de contrôle interne.

RESSOURCES HUMAINES ET COOPERATION

- ▶ Nominations
- ▶ Retraite
- ▶ Condoléances

Nouvellement
paru





Journée de clôture de la session de formation des formateurs en matière de marchés publics



La Trésorerie Générale du Royaume a abrité en son siège, le 28 janvier 2014 sous la présidence du Secrétaire Général du Gouvernement, la journée de clôture relative à la session de formation des formateurs en matière de marchés publics.

Ont pris part à cette journée, MM. Driss DAHAK, Secrétaire Général du Gouvernement, Mohamed BOUSSAID, Ministre de l'Economie et des Finances, Mohamed EL OUAFA, Ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement chargé des affaires générales et de la gouvernance, Noureddine BENSOUA, Trésorier Général du Royaume et Abdelsalam ABOUDRAR, Président de l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC) ainsi que des représentants de la Banque Mondiale.

Lors de cette journée, M. Noureddine BENSOUA a souligné que «la passation des marchés publics» a fait l'objet d'une attention accrue de la part des opérateurs économiques, de l'opinion publique nationale et de la société civile qui appellent à plus de transparence, de responsabilité et de professionnalisme dans ce domaine.

XV^{ème} colloque de l'Association Internationale des Services du Trésor (AIST)



M. Noureddine BENSOUA accompagné de MM. Lotfi MISSOUM, Directeur du contrôle, de l'audit et de l'inspection, Rachid AMGHAR, Chef de la division de la recherche et des études, Mohamed Elamine SEGHROUCHNI, Chef de la division du développement

informatique, Abdellatif RACHID, Chef de la division de la centralisation des comptes de l'Etat et des collectivités territoriales, ont assisté au XV^{ème} colloque international organisé sous le thème : «Conduite du changement dans la mise en œuvre des réformes», du 3 au 5 février 2014 à Ouagadougou (Burkina Faso).

Les travaux en séances plénières et en ateliers ont mis en exergue quatre facteurs clés pré-requis à la conduite des réformes :

- la prise en compte de la dimension temporelle ;
- l'établissement d'un diagnostic précis corrélé d'une communication adaptée, d'un pilotage de haut niveau et d'une coordination opérationnelle effective ;
- l'implication de l'ensemble des acteurs internes (agents, cadres) et externes (citoyens, institutions...) ;
- la formation des ressources humaines pour accompagner les réformes.

Conférence-débat au centre de recherche LINKS sur le Corporate Governance

Le Centre de recherche LINKS a tenu une conférence-débat portant sur le thème «Corporate Governance: le gouvernement de l'entreprise», le 11 février 2014 à la faculté de droit de Casablanca.

Ont participé à cette conférence, MM. Hamid BENHAMDOUCH, Trésorier régional de Casablanca, Abdellah MAZOUZ, Trésorier de Casa-Centre Ouest, M^{me} Khadija FAHRANI, Cadre à la Trésorerie régionale de Casablanca et M. El Houcin EL HAILA, Cadre à la Trésorerie préfectorale de Casa Centre-Ouest.

Ayant pour objet de mettre en évidence l'impact de l'environnement sur l'entreprise et d'amener cette dernière à agir dans un cadre régulateur, institutionnel et multidimensionnel, cette conférence-débat qui a réuni les représentants des banques, de la wilaya de Casablanca et de Transparency Maroc, a développé la thématique autour des questions suivantes :



- Quelles sont les caractéristiques de cet environnement? ;
- Quel gouvernement de l'entreprise «Corporate Governance»? ;
- Quelles mesures à prendre?.

Conférence au centre de recherche LINKS sur la stratégie de l'Office Chérifien des Phosphates

M. Rachid AMGHAR, Chef de la division de la recherche et des études a participé à la conférence sur la définition et la mise en œuvre de la stratégie offensive de l'Office Chérifien des Phosphates (OCP), le 11 mars 2014 au centre de recherche LINKS.



Animée par M. Mostafa TERRAB, Directeur Général de l'Office Chérifien des Phosphates, tenue le 11 mars 2014, cette rencontre a connu la présence d'un large panel d'enseignants-chercheurs, d'étudiants de la faculté de droit et des sciences économiques de Casablanca et d'éminentes personnalités du monde des affaires.

Lors de cette présentation, l'accent a été mis sur les facteurs de réussite de l'évolution qu'a connue l'Office au cours des 4 dernières années, et qui s'est basée sur une réorganisation de ses structures bureaucratiques et sur une revue de sa stratégie, ce qui a permis un nouveau positionnement sur le marché mondial avec une ouverture sur l'Afrique via le développement de nouveaux partenariats, partant de l'idée que l'Afrique est le continent qui connaîtra le taux de croissance le plus élevé dans les quarante prochaines années.

I^{ère} Session de l'International Public Sector Accounting Standards (IPSAS) Board au titre de l'année 2014

Dans le cadre des sessions de l'International Public Sector Accounting Standards Board de l'année 2014, MM. Mohamed Kamel NECHOUANI, Directeur des comptes publics, Noureddine BAMOU, Chef de la division de la coopération internationale, Mohammed KABELMA, Chef de service de la réglementation et de la normalisation comptables et Rachid EL BEJJET, Chef de service de la coopération comptable se sont rendus à la I^{ère} session de l'IPSAS Board, tenue du 11 au 14 mars 2014, à Toronto (Canada).



Les principaux thèmes inscrits ont concerné :

- La gouvernance et la supervision de l'IPSAS Board ;
- La stratégie et le programme d'actions de l'IPSAS Board ;
- Le cadre conceptuel des normes comptables et de l'information financière du secteur public ;
- L'examen de trois projets de normes relatives aux sociétés et établissements publics, aux instruments financiers du secteur public et aux avantages sociaux.



POINT SUR...

Dans le but de dynamiser le recouvrement des arriérés fiscaux, le gouvernement a mis en place deux dispositifs d'incitation pour améliorer les recettes et assainir la situation des restes à recouvrer.

1. Le premier dispositif (article 10, loi de finances 2013), se base sur trois mesures :

- **L'annulation totale** des pénalités, majorations et frais de recouvrement afférents aux impôts droits et taxes prévus par le code général des impôts ainsi que ceux ayant été supprimés ou intégrés dans ce code mis en recouvrement, en sus du principal, antérieurement au 1^{er} janvier 2012 et demeurés impayés au 31 décembre 2012, sont annulés à condition que les redevables concernés acquittent spontanément le principal des impôts, droits et taxes susvisés avant le 31 décembre 2013.
- **L'annulation totale** des pénalités, majorations et frais de recouvrement des créances de l'Etat autres que fiscales et douanières, émises par voie d'ordre de recettes antérieurement au 1^{er} janvier 2012 et demeurés impayés au 31 décembre 2012, sont annulés à condition que les redevables concernés acquittent spontanément le principal de ces créances avant le 31 décembre 2013.
- **L'annulation partielle** portant sur les pénalités, majorations et frais de recouvrement, demeurés impayés au 31 décembre 2012, dont les personnes qui en sont redevables peuvent bénéficier d'une réduction de 50% à condition d'acquitter les 50% restant avant le 31 décembre 2013.

2. Le deuxième dispositif (article 4 ter, loi de finances 2014) consiste à une régulation de la situation juridique des personnes concernées à l'égard de l'Office des changes avant le 1^{er} janvier. Elle concerne les avoirs et les liquidités détenus à l'étranger détenus par les personnes physiques ou morales ayant une résidence, un siège social ou un domicile fiscal au Maroc et qui ont commis des infractions en matière de réglementation des changes.

Pour les personnes qui se sont mises en infraction par rapport à la réglementation des changes, le dispositif mis en place leur donne la possibilité de régulariser leurs situations, moyennant une contribution libératoire qui est de :

- 10% de la valeur d'acquisition des biens immeubles détenus à l'étranger, ou de la valeur de souscription ou d'acquisition des actifs financiers et des valeurs mobilières et autres titres de capital ou de créances détenus à l'étranger, et de ;
- 5% du montant des avoirs liquides en devises rapatriés au Maroc et déposés dans des comptes en devises ou en dirhams convertibles ;
- 2% des liquidités en devises rapatriés au Maroc et cédés sur le marché des changes au Maroc pour une contre-valeur en dirhams.

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DU CONTRÔLE INTERNE

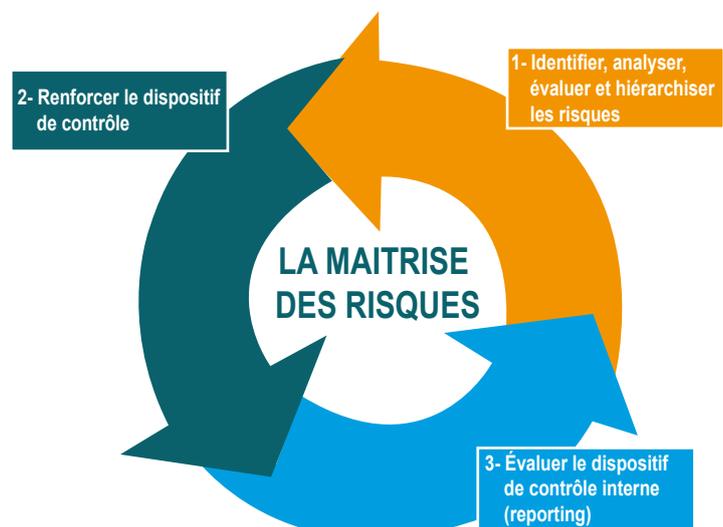
La mise en place d'un processus de gestion des risques et d'un dispositif de contrôle interne est un chantier à forts enjeux qui traduit les ambitions de la Trésorerie Générale du Royaume en termes de bonne gouvernance. Les dernières réalisations en la matière peuvent être synthétisées autour des axes suivants :

- La formalisation des documents méthodologiques et opérationnels types nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne (Guides, procédures, modèles de grilles de reporting,...). Ces documents sont consultables via intranet, espace «manuel des procédures» de la Trésorerie Générale du Royaume et bientôt sur l'espace intranet dédié à la gestion des risques qui a été mis à jour ;
- La formalisation des référentiels de gestion des risques et de contrôle interne pour les principaux métiers de la Trésorerie Générale du Royaume (Comptabilité, dépense, recouvrement, activité bancaire) dont la mise en œuvre a été décidée par des notes de service (n°101,102, et 103-ci/2013). A signaler, à ce propos, que le référentiel relatif au domaine « Environnement métier » qui traite des aspects d'utilisation des moyens et des ressources au niveau des postes comptables est en cours de finalisation ;
- La conduite d'ateliers d'évaluation des risques qui ont permis de produire la cartographie des risques des domaines déjà documentés ;
- L'animation des séances de formation-sensibilisation au profit des responsables du réseau (environ 400 bénéficiaires en 2013). Ces séances avaient pour objectif de permettre aux responsables concernés d'acquérir les compétences et le savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre du contrôle interne dans leurs postes respectifs.

Afin de consolider la dynamique ainsi enclenchée et pérenniser les acquis, d'autres actions sont prévues ou en cours. Il s'agit en particulier de :

- La mise en place d'un système de suivi du déploiement du dispositif de contrôle interne (contrôles permanents) afin d'accompagner la mise en œuvre du dispositif, de près et avec suffisamment de rigueur ;
- La réalisation du système informatique dédié à la gestion des risques et au contrôle interne dont les spécifications techniques et le cahier des charges ont déjà été élaborés en collaboration avec la division du développement informatique ;
- La réalisation des missions de diagnostic et d'évaluation auprès des postes comptables, principalement, pour s'assurer de la réalisation des contrôles, et identifier et formaliser de nouveaux risques, de nouveaux contrôles ou de nouvelles actions d'amélioration.

Aujourd'hui, le niveau de maturité de la démarche permet à la Trésorerie Générale du Royaume d'intégrer le contrôle interne comme une composante incontournable dans l'exercice au quotidien de ses métiers. L'objectif de la dynamique ainsi enclenchée est d'inculquer «la culture de contrôle des risques» afin d'y faire adhérer tous les gestionnaires.





Nominations

La Trésorerie Générale du Royaume a procédé à la nomination des Chefs de service au sein des services centraux :

Direction de la Recherche, de la Réglementation et de la Coopération Internationale

Division de la Coopération Internationale :

- M. Hamid BENABBOU, Chef du service de la coopération en matière des marchés publics ;
- M. Rachid EL BEJJET, Chef du service de la coopération comptable.

Direction des Finances Publiques

Division des Finances de l'Etat :

- M. Mohamed HAHOU, Chef du service du suivi des recettes de l'Etat.

Direction des Comptes Publics

Division de la Centralisation des Comptes de l'Etat et des Collectivités Territoriales :

- M. Abdelhay ABABOU, Chef du service du suivi des comptes des collectivités territoriales.

Division des stratégies des Finances de l'Etat et des Collectivités Territoriale :

- M. Rabah CHEMLAL, Chef du service des statistiques des finances des collectivités territoriales.

Redéploiement

Au titre de l'année 2014, la Trésorerie Générale du Royaume a procédé au redéploiement des :

Chefs de Services

Trésorerie Préfectorale de Casa centre-Ouest :

- M. Rais JALAL, Chef de service chargé des dépenses de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- M. Abderrahim ZOUITA, Chef de service chargé de l'activité bancaire et de la comptabilité.

Trésorerie Préfectorale de Casa centre-Est :

- M. El Houcine HADDAD, Chef de service chargé des dépenses de l'Etat et des collectivités territoriales.

Payeurs

- M. Saleh BOURHIM, Payeur à Bruxelles (Belgique) ;
- M. Abdelhadi HACHIM, Payeur à Madrid (Espagne).

Adjoints au payeur

- M. Mohamed EL HILALI, Adjoint au payeur à Paris (France) ;
- M. Abderrahman BOULAI, Adjoint au payeur à Madrid (Espagne) ;
- M. Youssef ELANSARI, Adjoint au payeur à la Haye (Hollande).

Agents comptables à l'étranger

- M. Khalid AOULA, Agent comptable à Belgrade (Serbie) ;
- M. Abdessamad BADRI, Agent comptable à Berlin (Allemagne) ;
- M. Mohammed ELMORCHID, Agent comptable à Prague (Tchèque) ;
- M. Abdelhakim SABBAR, Agent comptable à Vienne (Autriche).

Atelier-débat à la Chambre de commerce, d'industrie et de services de Rabat

M^{me} Mouhja DINIA, Cadre au service de la communication a assisté à un atelier-débat sous le thème : « Information & Communication Institutionnelle », organisé par la Chambre de commerce, d'industrie et de services de Rabat en partenariat avec l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (ISIC), le 25 février 2014 à Rabat.

Cette rencontre a porté sur les axes suivants :

- L'information et la communication institutionnelle au sein des chambres professionnelles et des institutions publiques ;
- Le rôle des réseaux de communication sociaux et leur influence sur la communication institutionnelle ;
- Le contenu informationnel présenté par les institutions publiques et les chambres professionnels répond-t-il aux besoins du public, et aux attentes des acteurs et partenaires?

L'objectif de cet atelier-débat rencontre débat a permis d'identifier les tendances en matière de d'information et de communication institutionnelle.

Soutenance de thèse de doctorat

M^{me} Samia BENMANSOUR, Chef du service de la documentation a soutenu, le 31 janvier 2014 à la Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales de Souissi, une thèse de doctorat sur l'ouverture des services publics au capital étranger : le cas du Maroc.



Portant sur la thématique de la gestion des services publics en réseau par les firmes étrangères, la principale contribution de ce travail académique est d'avoir orienté la réflexion vers les facteurs au risque que présentent ces services sur les finances publiques, du fait de leur caractère fortement capitaliste.

Journée de la femme

Lors de la journée internationale de la femme, Mlle Fatima-Zahra MAHRAZ, Percepteur par intérim à Boulemane, a reçu le 8 Mars un satisfecit de la part de la Trésorerie Régionale de Fès pour son dévouement.



Cérémonie en l'honneur des retraités et des décorés de wissams

M. Noureddine BENSOUDA a présidé, le 24 janvier 2014, une cérémonie en l'honneur de 180 fonctionnaires partant à la retraite, rendant ainsi hommage à l'ensemble de ces femmes et hommes pour leur engagement et leur implication professionnelle tout au long de leur carrière. A cette occasion, M. Noureddine BENSOUDA a décoré 83 personnes de différents wissams.



Condoléances

Nos amis et collègues M^{me} Badia HYDAR ET MM. Noureddine IDRISSE, Fouad SEKKAL ne sont plus. Puisse Dieu avoir les défunts en sa Sainte Miséricorde. « Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons ».

